

Paris, le lundi 17 septembre 2018

Madame, Monsieur,

Les éditions *l'école des loisirs* et la librairie Jean Jaurès convient les écoles, bibliothèques, centres aérés, et IMP des Alpes-Maritimes à participer à un concours de créations collectives SANS OBLIGATION D'ACHAT qui a pour titre :

PRÊTS ? PARTEZ POUR L'AVENTURE !

du 17 septembre 2018 au 5 avril 2019

Remise des prix le 16 mai 2019

Le projet :

Chaque classe ou groupe d'enfants réalise une création collective inspirée de l'oeuvre de l'auteur Adrien Albert. Pour vous aider, vous pouvez télécharger des dossiers pédagogiques, des vidéos, des livrets... sur le site de *l'école des loisirs* : www.ecoledesloisirs.fr dans la rubrique RESSOURCES / CONCOURS DÉPARTEMENTAUX ou directement via le lien court : <http://edl.li/sg>

Les prix :

20 gagnants seront désignés et remporteront une bibliothèque de 30 livres (d'une valeur totale de 45 euros) et de nombreuses affiches.

En vous souhaitant bonne chance et beaucoup de plaisir à lire et à participer !

Renseignements :

Librairie Jean Jaurès • 2, rue Centrale • 06300 Nice • Tél. 04 93 85 61 27 / jeanjauresjeunesse@orange.fr

Remise du règlement du concours à tout intéressé qui en fait la demande.

Partenaires :

BMVR de Nice, 2, place Yves-Klein, 06300 Nice • Médiathèque départementale, 25, bd Paul-Montel 06200 Nice • Médiathèque de Carros, 5 bis, bd de la Colle-Belle, 06510 Carros • Bibliothèque de Sospel, place Trincart, 06380 Sospel • Médiathèque de Vence, 228, av. du Colonel-Meyere, 06140 Vence • Médiathèque « Les Quatre-Chemins », bd François Suarez, 06340 La Trinité • Médiathèque de Cagnes-sur-Mer, 60, chemin de l'Hubac, 06800 Cagnes-sur-Mer • Médiathèque communautaire d'Antibes, 19 bis, bd Chancel, BP 139, 06603 Antibes • Médiathèque communautaire de Valbonne, 1855, route des Dolines, Valbonne • Bibliothèque de Gattières, 11, rue Torrin-Grassi, 06510 Gattières • Médiathèque du Cannet, 06110 Le Cannet • Médiathèque du Broc, 06510 Le Broc • Médiathèque Saint-André-de-la-Roche, 21, bd du 8-mai 1945, 06730 Saint-André-de-la-Roche • Médiathèque communautaire de Biot, 4, chemin Neuf, 06410 Biot • Médiathèque communautaire de Villeneuve-Loubet, 269, allée René-Cassin, 06270 Villeneuve-Loubet

- Découvrez notre **site dédié aux enseignants**, des ressources et des dossiers pédagogiques accessibles à cette adresse : <http://enseignants.ecoledesloisirs.fr/> •

Bulletin de participation au Concours de création collective

PRÊTS ? PARTEZ POUR L'AVENTURE !

à retourner avant le 17 décembre 2018 à

Librairie Jean Jaurès • 2, rue Centrale • 06300 Nice

Tél. 04 93 85 61 27 / jeanjauresjeunesse@orange.fr

M./Mme _____ Classe/Niveau _____

École/Établissement (nom et adresse) _____

Adresse électronique (obligatoire) _____

s'inscrit au concours « Prêts ? Partez pour l'aventure ! » organisé par la librairie Jean Jaurès et *l'école des loisirs*.

Tout bulletin non lisiblement complété ne pourra être pris en considération (illisible, raturé, incomplet).

Concours sans obligation d'achat.

- J'autorise le site Internet Le Muz : Musée des oeuvres des enfants (lemuz.org) à mettre en ligne la photographie libre de droits de l'oeuvre des enfants (case à cocher pour accord).

Règlement du concours PRÊTS ? PARTEZ POUR L'AVENTURE !

Article 1^{er} : Les sociétés organisatrices

Pour fêter Adrien Albert et son œuvre, la librairie Jean Jaurès (2, rue Centrale - 06300 Nice - RCS : Nice B 957 809 668) et la société anonyme *l'école des loisirs* (11, rue de Sèvres - 75006 Paris - RCS : B 300 570 181) organisent conjointement, du 17 septembre 2018 au 5 avril 2019 minuit, un concours sans obligation d'achat consistant en la réalisation d'une création collective.

Article 2 : Les participants

L'offre de participation s'adresse aux groupes d'enfants des écoles, bibliothèques, centres aérés, IMP, des Alpes-Maritimes (06) à l'exclusion de toute autre participation.

Article 3 : Le déroulement du concours

L'objet du concours est de réaliser une œuvre collective s'inspirant de l'univers de l'auteur Adrien Albert.

Cette création peut revêtir diverses formes, en volume, etc. de taille maximale 100 cm x 100 cm x 100 cm, (prévoir moyen de fixation pour expo). L'utilisation des supports films, diapositives, CD-Rom sera exclue.

Ces œuvres devront mettre en scène un ou des personnage(s) ou objet(s) se référant obligatoirement mais très librement à l'univers de l'auteur et illustrateur Adrien Albert.

Chaque participant devra compléter un bulletin de participation qu'il devra impérativement retourner à la librairie Jean Jaurès au plus tard le 17 décembre 2018.

Les créations devront être accompagnées d'un bulletin de participation comportant obligatoirement le nom de l'établissement, le niveau de la classe ou l'âge moyen du groupe concerné, le nom et la signature de l'enseignant, la liste des éléments de référence aux livres d'Adrien Albert publiés à *l'école des loisirs*.

Cette fiche devra être remise en même temps que l'œuvre et sera numérotée comme elle.

Toute création non accompagnée de ces mentions ne saurait être prise en considération.

Ces créations devront impérativement être envoyées avant le 5 avril 2019 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) à la librairie Jean Jaurès (2, rue Centrale - 06300 Nice) ou bien y être directement déposées contre récépissé avant le 5 avril 2019 à la même adresse, aux heures d'ouverture commerciale (du lundi au samedi de 9h à 19h).

Le Jury se réunira le 24 avril 2019 pour déterminer les gagnants. Il sera composé de personnes représentant soit l'éditeur et/ou la librairie, d'enseignants, de bibliothécaires, etc.

Il déterminera les œuvres gagnantes en fonction :

- de leur créativité, en référence à l'auteur Adrien Albert
- de leur qualité originale, lisible et cohérente,
- de leur mise en couleurs.

Les classes ou groupes gagnants, représentés par leur enseignant, seront avisés par courrier du palmarès du concours. Le jury aura tous pouvoirs pour trancher sans appel toutes difficultés ou contestations pouvant survenir à l'occasion de l'attribution des lots.

Les prix seront remis officiellement le 16 mai 2019 au Centre universitaire méditerranéen (65, promenade des anglais - 06000 Nice) en présence d'Adrien Albert (sous réserve).

Article 4 : La dotation

Chaque participation, dans les conditions ci-dessus, sera récompensée d'un lot de posters de *l'école des loisirs*.

Ce concours est doté de 20 prix, comprenant chacun 30 livres d'une valeur totale de 45 euros.

Il ne sera remis qu'un seul prix par classe ou par groupe d'enfants.

Ces lots ne sont ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière ou de quelque nature que ce soit.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer cette dotation par une dotation de même valeur sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 5 : Les œuvres

Toutes ces œuvres (sauf cas exceptionnel) seront exposées au public du 5 avril au 17 mai 2019 à la librairie Jean Jaurès (2, rue Centrale - 06300 Nice). Les créations, ainsi que des photographies, pourront être restituées aux classes ou groupes qui en feront la demande à partir du 18 mai 2019. Les œuvres non réclamées au plus tard le 16 juin 2019, seront considérées comme abandonnées.

La liste des classes ou groupes gagnants et leurs œuvres pourront éventuellement faire l'objet d'une publication dans la presse sans que ces publications puissent faire l'objet d'une quelconque rémunération.

Article 6 : Dépôt du règlement, litiges

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il est disponible pendant toute la durée de l'opération dans les locaux de la librairie Jean Jaurès (2, rue Centrale - 06300 Nice), et sur le site de *l'école des loisirs* : www.ecoledesloisirs.fr dans la rubrique RESSOURCES / CONCOURS DÉPARTEMENTAUX ou directement via le lien court : <http://edl.li/sg>

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché souverainement par les sociétés organisatrices qui se réservent le droit de modifier ou d'annuler ce jeu-concours en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, et ce, sans dédommagement de quelque nature que ce soit.

Article 7 : Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander par simple lettre que ses coordonnées soient radiées de cette liste et ne soient plus communiquées à des tiers.

Fiche de renseignements à joindre
avec la création réalisée par les enfants
Concours de création collective

PRÊTS ? PARTEZ POUR L'AVENTURE !

du 17 septembre 2018 au 5 avril 2019

Remise des prix le 16 mai 2019

École/Établissement _____

Nom de la personne responsable du projet _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Fax _____ Mail _____

Niveau de la classe _____ Nombre d'enfants _____

Titre de l'œuvre _____ Dimension de l'œuvre _____

Pièces à joindre :

- Titre du/des livre(s) choisi(s) :
- Photographie de la classe (facultatif)

Nom et signature du responsable précédés de la mention « lu et approuvé » et de la date :

NB : Toute création non accompagnée de cette fiche et de ces éléments ou bien non parvenue avant le 5 avril 2019 ne saurait être prise en considération.

Renseignements :

Librairie Jean Jaurès • 2, rue Centrale • 06300 Nice
Tél. 04 93 85 61 27 / jeanjauresjeunesse@orange.fr

Une page sur le site du Muz sera consacrée à votre concours !
Si vous souhaitez publier des photos du projet tout au long de l'année,
merci de contacter Aline Matray : lemuz@lemuz.com

Pour en savoir plus sur le Muz, rendez-vous sur <http://lemuz.org/>